

Acte rendu exécutoire
Par transmission en
Sous-préfecture d'Aix-en-Provence

Le 18 OCT. 2011



communauté du

PAYS D'AIX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 7 OCTOBRE 2011
PRESIDENCE DE MONSIEUR JOËL MANCEL

2011_B348

OBJET : Affaires juridiques et commande publique - Statut de l'Elu - Mandat spécial - Attribution d'un mandat spécial à Messieurs Michel BOULAN, Jean-Marc PERRIN, Jacques GARÇON, Patrick MOYA et Madame Noëlle TRINQUIER pour leurs déplacements sur des sites industriels de conditionnement et de valorisation des déchets triés

Le 7 octobre 2011, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Puyricard à Aix-en-Provence sur la convocation qui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 30 septembre 2011, conformément à l'article L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

ALBERT Guy, vice-président, Jouques - BARRET Guy, vice-président, Coudoux - BOULAN Michel, vice-président, Châteauneuf-le-Rouge - BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - BUCCI Dominique, vice-président, Les Pennes Mirabeau - BUCKI Jacques, vice-président, Lambesc - BURLE Christian, vice-président, Peynier - CANAL Jean-Louis, vice-président, Rousset - CHARRIN Philippe, vice-président, Vauvenargues - CHORRO Jean, vice-président, Aix-en-Provence - CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet - DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles - DELOCHE Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - DI CARO Sylvaine, membre du bureau, Aix-en-Provence - DRAOUZIA Dahbia, membre du bureau, Aix-en-Provence - DUFOUR Jean-Pierre, vice-président, Saint-Estève-Janson - DUPERREY Lucien, vice-président, Saint-Antonin-sur-Bayon - FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets - FOUQUET Robert, membre du bureau, Aix-en-Provence - GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles - GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence - GARÇON Jacques, membre du bureau, Aix-en-Provence - GERACI Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat - GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence - GUINIERI Frédéric, vice-président, Puyloubier - JOISSAINS Sophie, vice-président, Aix-en-Provence - JOUVE Mireille, vice-président, Meyrargues - LAFON Henri, membre du bureau, Pertuis - LAGIER Robert, vice-président, Meyreuil - LEGIER Michel, vice-président, Le Tholonet - LONG Danielle, vice-président, Peyrolles-en-Provence - LOUIT Christian, vice-président, Aix-en-Provence - MANCEL Joël, vice-président, Beaurecueil - MARTIN Régis, vice-président, Saint-Marc-Jaumegarde - MONDOLONI Jean-Claude, membre du bureau, Vitrolles - MORBELLI Pascale, membre du bureau, Vitrolles - PAOLI Stéphane, membre du bureau, Aix-en-Provence - PELLENC Roger, vice-président, Pertuis - PERRIN Jean-Claude, vice-président, Bouc-Bel-Air - PIN Jacky, vice-président, Rognes - PIZOT Roger, vice-président, Saint-Paul-Lez-Durance - RIVET-JOLIN Catherine, vice-président, Aix-en-Provence - SANGLINE Bruno, membre du bureau, Bouc-Bel-Air - SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre, membre du bureau, Aix-en-Provence - SLISSA Monique, membre du bureau, Les Pennes-Mirabeau - TAULAN Francis, membre du bureau, Aix-en-Provence - VILLEVIEILLE Robert, vice-président, La Roque d'Anthéron

Excusé(e)s avec pouvoir :

AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes Mirabeau, donne pouvoir à BUCCI Dominique - JOISSAINS MASINI Maryse, président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard - MARTIN Richard, vice-président, Cabriès, donne pouvoir à SLISSA Monique - PERRIN Jean-Marc, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à GROSSI Jean-Christophe - PIERRON Liliane, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à PAOLI Stéphane - SAEZ Jean-Pierre, vice-président, Venelles, donne pouvoir à BARRET Guy

Excusé(e)s :

BONFILLON Jean, vice-président, Fuveau - BOYER Michel, vice-président, Simiane-Collongue - BRUNET Danièle, membre du bureau, Aix-en-Provence - CIOT Jean-David, vice-président, Le Puy-Sainte-Réparate - FILIPPI Claude, vice-président, Ventabren - LARNAUDIE Patricia, membre du bureau, Aix-en-Provence - SUSINI Jules, vice-président, Aix-en-Provence

Monsieur Régis MARTIN donne lecture du rapport ci-joint.

BUREAU DU 7 OCTOBRE 2011

Rapporteur : Monsieur Régis Martin

Objet : STATUT DE L'ELU - Mandat spécial - Attribution d'un mandat spécial à Messieurs Michel BOULAN, Jean-Marc PERRIN, Jacques GARÇON, Patrick MOYA et Madame Noëlle TRINQUIER pour leurs déplacements sur des sites industriels de conditionnement et de valorisation des déchets triés.

Décision du Bureau

Mes Chers Collègues,

Elus et techniciens ont fait part du souhait de visiter des installations dans lesquelles les matériaux de la collecte sélective sont valorisés.

Ces visites des sites industriels de conditionnement et de valorisation des déchets triés sont prévues le 29 septembre 2011 à Béziers et le 20 octobre 2011 à Beaune et Châlon sur Saône.

Messieurs Michel BOULAN, Jean-Marc PERRIN, Jacques GARÇON, Patrick MOYA et Madame Noëlle TRINQUIER doivent participer à ces visites et il vous est proposé pour ce faire de leur accorder un mandat spécial.

En application de l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil de communauté a, par délibération N°2009-A143 du 29 juillet 2009, délégué au Bureau ses attributions pour accorder l'exercice d'un mandat spécial dans l'intérêt de la Communauté du Pays d'Aix.

Ainsi, conformément à l'article L.2123-18 du Code général des collectivités territoriales et à la délibération précitée, le Bureau communautaire doit

accorder un mandat spécial à l' élu concerné pour permettre la prise en charge des frais afférents à la mission qu' un élu accomplit.

A titre de rappel, les missions effectuées par les élus communautaires, dans ce cadre, doivent présenter un caractère exceptionnel et temporaire.

Les missions doivent répondre à une opération déterminée de façon précise et entraîner des déplacements inhabituels et indispensables.

Avec le développement du tri sélectif sur tout le territoire de la C.P.A., les Elus en charge de cette compétence sont régulièrement interpellés par les habitants quant au devenir des déchets triés.

Afin d'améliorer les compétences communautaires dans ce domaine, Messieurs Michel BOULAN, Jean-Marc PERRIN, Jacques GARÇON, Patrick MOYA et Madame Noëlle TRINQUIER, en qualité de membres titulaires de la Commission « Traitement des déchets », souhaitent participer aux visites, des installations dans lesquelles les matériaux de la collecte sont valorisés selon le planning suivant :

- le 29 septembre 2011 à Béziers : visite du site réceptionnant le verre ainsi que de celui transformant la matière ;
- le 20 octobre 2011 à Beaune et Châlon sur Saône : visite des sites utilisant et transformant les matières plastiques.

Par leur intermédiaire, l'opportunité est offerte à la C.P.A. de développer ses connaissances en matière de conditionnement et valorisation des déchets triés.

VU l'exposé des motifs ;

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2123-18 et L.5211-10 ;

VU le décret n°2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat ;

VU la délibération n°2009-A143 du 29 juillet 2009 du Conseil communautaire portant délégation d'attributions au Bureau et notamment « d'accorder l'exercice d'un mandat spécial dans l'intérêt de la Communauté »

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **ACCORDER** un mandat spécial à Messieurs Michel BOULAN, Jean-Marc PERRIN, Jacques GARÇON, Patrick MOYA et Madame Noëlle TRINQUIER pour ce qui concerne leurs frais de déplacements liés à leur participation aux visites sur sites industriels à Béziers, Beaune et Châlon sur Saône les 29 septembre et 20 octobre 2011 ;
- **AUTORISER** pour l'exécution du présent mandat spécial le remboursement en fonction des frais réellement payés, sur présentation des pièces justificatives ;
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer tous les actes et à prendre toutes les décisions afférentes à cette affaire.

OBJET : Affaires juridiques et commande publique - Statut de l'Elu - Mandat spécial - Attribution d'un mandat spécial à Messieurs Michel BOULAN, Jean-Marc PERRIN, Jacques GARÇON, Patrick MOYA et Madame Noëlle TRINQUIER pour leurs déplacements sur des sites industriels de conditionnement et de valorisation des déchets triés

VU la délibération n° 2009-A143 du 29 juillet 2009 portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAINS-MASINI

